

Postulat Laurent Miéville et consorts – Pour permettre un accès facilité de la mobilité électrique aux habitant(e)s d'immeubles d'habitation

Texte déposé

La mobilité électrique intéresse un nombre croissant de citoyen-ne-s de notre canton.

Si l'on peut se réjouir de ce développement en matière de réduction des émissions de CO₂ notamment, des inquiétudes ont été émises quant à une sollicitation trop intensive de bornes de recharge publiques rapides et des contraintes que cette utilisation pouvait engendrer au niveau du réseau électrique (surcharge temporaire) et de la durée de vie des batteries (température de charge).

Une réponse adéquate à ces problématiques est d'encourager l'utilisation de prises électriques ou chargeurs domestiques permettant une charge lente durant les heures creuses de la nuit.

Malheureusement, une grande partie de la population résidente en immeubles d'habitations n'a pas accès à l'infrastructure électrique permettant l'installation de prises électriques domestiques individuelles dans les parkings et autres lieux de stationnements communautaires souterrains.

Afin de permettre à toutes les catégories de la population de bénéficier de l'accès à la mobilité électrique, il serait par exemple intéressant, lors de nouvelles constructions de parkings d'immeubles d'habitation, de les pré-équiper d'un câblage électrique adéquat permettant ultérieurement une installation simple de prises électriques individuelles.

Par la présente, nous souhaitons demander au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de rendre plus accessible la mobilité électrique aux habitants d'immeubles d'habitation, notamment par un pré-équipement électrique adéquat des parkings intérieurs lors de nouvelles constructions.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Laurent Miéville
et 30 cosignataires*

Développement

M. Laurent Miéville (V'L) : — Confrontés au défi du réchauffement de la planète, la mobilité électrique apparaît comme une contribution particulièrement intéressante à la réduction des émissions de CO₂ du trafic routier. Pouvoir laisser sa voiture ou son deux-roues au garage et se déplacer en vélo électrique ou encore rouler, en limitant ses émissions sonores ou polluantes, dans un véhicule plus efficient énergétiquement font partie des raisons qui convainquent de plus en plus de Vaudoises et de Vaudois à passer à une mobilité électrique.

Pour ces raisons, on observe depuis quelques années une forte progression du nombre de véhicules électriques (*Un graphique est projeté, voir Annexe en fin de séance*). La courbe noire et la courbe rouge présentent les véhicules avec moteurs hybrides ou électriques. Vous constatez la forte augmentation du nombre de ces véhicules en circulation ces dernières années.

Avec la baisse des prix, combinée à l'augmentation de la portée que peuvent fournir les batteries, une part croissante des Vaudoises et des Vaudois se tourne vers ces modes de transport. Confrontées à ces demandes croissantes, nos autorités sont sollicitées aux niveaux communal, cantonal ou fédéral. Au niveau communal, de nombreuses villes ont installé des points de recharge rapides, telles que la ville de Nyon, ou Founex, dont le syndic est notre collègue député François Debluë. Bienvenus pour permettre un appoint lors d'un déplacement, ces points de charge rapides ne sont pas suffisants. Il est nécessaire de disposer, en plus, d'une prise électrique à son domicile, permettant une charge lente durant la nuit. Malheureusement, une grande partie de la population résidente en immeuble

d'habitation n'a pas accès à l'infrastructure électrique permettant l'installation de prises domestiques individuelles dans les parkings et autres lieux de stationnement souterrains.

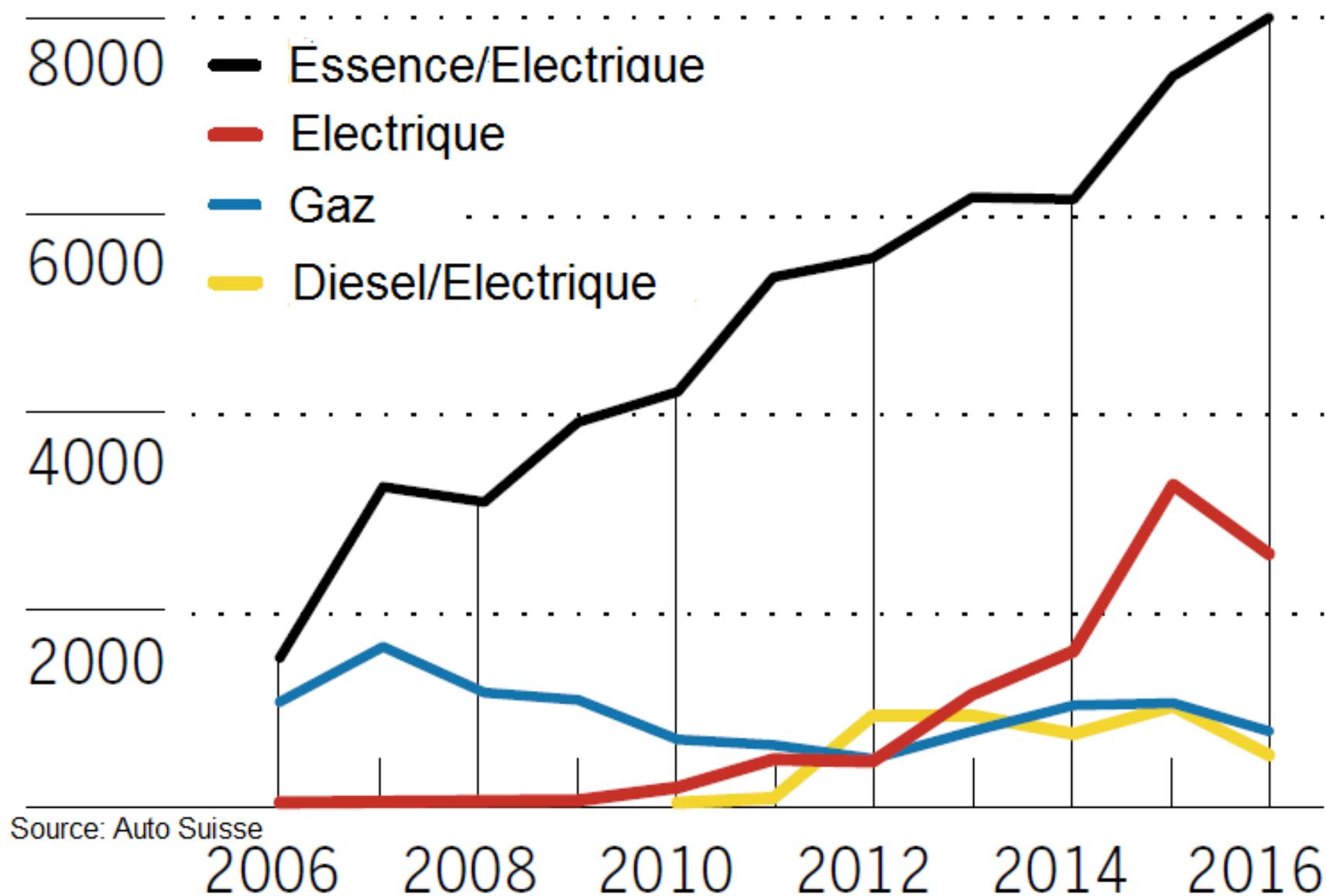
Afin de permettre à toutes les catégories de la population de bénéficier de l'accès à la mobilité électrique, il serait intéressant, lors de nouvelles constructions de parkings d'immeubles ou d'habitations, de les prééquiper d'un câblage électrique adéquat permettant ultérieurement une installation simple de prises électriques individuelles. Pour vous le démontrer, j'ai apporté ici un compteur et une prise électrique « Skippy » qui pourraient être installés dans les parkings, pour quelques centaines de francs. Ces éléments ne pèsent pas lourd dans ma main, mais peuvent faire économiser plus de 20 tonnes de CO₂ émis par les véhicules s'ils n'étaient pas électriques.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat un rapport sur les possibilités de rendre la mobilité électrique plus accessibles aux habitants d'immeubles d'habitation, notamment par un prééquipement électrique adéquat des parkings intérieurs lors des nouvelles constructions. Je remercie le Conseil d'Etat d'avance et je vous remercie de votre attention.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.

Véhicules de tourisme avec propulsion alternative

Nouvelles immatriculations - CH



Source: Auto Suisse